

NON à la campagne de publicité de CARREFOUR pour des voyages en Israël !



L'État d'Israël ne cesse de coloniser la Palestine, contrairement au Droit international.

D'après le droit international tel qu'indiqué dans la 4ème Convention de Genève et par tous ceux qui l'ont ratifié, y compris la France, il est illégal pour la puissance occupante d'établir des colonies ou des infrastructures coloniales dans les territoires qu'elle occupe.

Et selon le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, le transfert de population vers les territoires occupés constitue un crime de guerre. L'expansion continue de la colonisation dans les territoires palestiniens fait gravement obstacle à l'instauration d'une paix générale, juste et durable au Moyen-Orient.

Amnesty International a recensé la mort de 22 civils palestiniens en Cisjordanie pour l'année 2013, dont au moins 14 dans le cadre de manifestations. La plupart étaient de jeunes adultes de moins de 25 ans. Au moins quatre étaient des enfants.

Dans la bande de Gaza, en 2008-2009, Israël a lancé 23 jours d'attaque, tuant plus de 1.400 Palestiniens dont 330 enfants. Les Nations Unies et les principales organisations de défense des droits humains ont accusé Israël d'avoir délibérément ciblé des civils, utilisé des armes interdites et commis des crimes de guerre voire des crimes contre l'humanité ?

CARREFOUR fait de la publicité pour des voyages en Israël, pays qui ne respecte ni le droit international, ni les droits humains, ni les résolutions de l'Onu.

Les palestiniens n'ont pas accès à la Mer Morte, dans la vallée du Jourdain, car il leur est refusé par la puissance occupante israélienne. Mais CARREFOUR fait de la publicité dans un de ses voyages, les « Merveilles d'Israël », pour que ses clients se baignent dans cette mer interdite aux Palestiniens.

CARREFOUR est complice d'un Etat qui pratique une politique de colonisation, et d'annexion de la terre et de l'eau contre le peuple palestinien.

Nous lui demandons de retirer cette campagne pour des voyages en Israël, jusqu'à ce que celui-ci se conforme au droit international.

Premiers signataires : Association Amitié Franco-Tunisienne Auvergne, Association Des Elus Communistes et Républicains 63, Association France Palestine Solidarité 63 (en lien avec la campagne BDS France), ATTAC 63, Confédération Générale du Travail-UD 63, Europe Ecologie Les Verts 63, Gauche Anticapitaliste-Ensemble 63, Jeunes Communistes de France 63, Ligue des Droits de l'Homme Clermont-Riom, Nouveau Parti Anticapitaliste 63, Parti Communiste Français-Fédération 63, Parti de Gauche 63, RESF 63, UNEF Auvergne, Union Syndicale SOLIDAIRES-Auvergne

(contact : AFPS 63, 88 rue de l'Oradou, 63000 Clermont-Ferrand, afps.pdd@gmail.com)

Ne pas jeter sur la voie publique